

COMPTE- RENDU

CONSEIL
MUNICIPAL
DU 19 septembre
2019



Table des matières

1. Affaires générales :

Désignation d'un secrétaire de séance,
Validation du compte rendu du Conseil du 27 juin 2019,
Inscriptions plannings de présence aux bureaux de vote pour les élections municipales 2020,

2. Vie Municipale/Intercommunalité :

A. S.I.A.R.E.C. : intégration des communes de Bouzel et Saint Dier d'Auvergne,
B. S.I.E.G. : Rapport d'activité du syndicat,

3. Finances :

A. Présentation du travail du cabinet Ecofinance,
B. Mise en recouvrement de la R.O.D.P. pour les réseaux télécoms,

4. Vie associative :

A. Subventions exceptionnelles : Ecole de musique et club de football,

5. Enfance/jeunesse :

A. Convention d'animation des T.A.P. communaux 2019.2020,

6. Travaux :

A. Aménagement et travaux A.L.S.H. : points sur les avenants,
B. S.I.E.G. : Travaux de dissimulation du réseau électrique « Rue du Puy Béni »,
C. S.I.E.G. : Travaux renforcement électrique Poste de la Croix de Laire,
D. S.I.E.G. : Travaux éclairage public rue des Condamines,
E. Orange : Dissimulation du réseau télécom aux abords du lotissement Les Hameau des Condamines,
F. Mise à disposition des parcelles cadastrées AI n°597 et AH n°210 suite à l'enfouissement des lignes à hautes tensions entre la Roussille et Puy Challas,

7. Urbanisme :

A. Règlement de la Z.A.C. du Gros Chêne,

8. Communication et nouvelles technologies :

A. Convention d'adhésion à l'A.D.I.P. (ex W.E.B. 63),

Questions Diverses :

THEME N°1 : AFFAIRES GENERALES :**Désignation d'un(e) secrétaire de séance.**

Eric Doré

Validation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2019.

2 abstentions, 16 pour

Inscriptions plannings de présence aux bureaux de vote pour les élections municipales 2020 :

Les élections auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

Il est demandé que chaque élus s'inscrive pour créneaux

THEME N°2 : VIE MUNICIPALE / INTERCOMMUNALITE :**A. S.I.A.R.E.C. : intégration des communes de Bouzel et Saint Dier D'Auvergne :**

Les membres du conseil doivent valider l'intégration de ces deux nouvelles communes dans le périmètre du syndicat Intercommunal d'assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand. Cette structure gère et organise, à la place des communes, les réseaux d'assainissement collectifs de son territoire. La commune de Vertaizon est membre de ce syndicat.

S. Ramalha : Les communes de la comcom intègrent progressivement le syndicat

D. Lery : Quel était leur syndicat de rattachement ?

S. Ramalha : Certains étaient dans un autre syndicat, d'autres étaient en autonomie. Avant l'intégration, le SIAREC a fait une étude de chaque dossier, notamment vis-à-vis des travaux à prévoir, crédits en cours.

D. Lery : Quelle est la motivation ?

S ; Ramalha : Syndicat va prendre en charge : mutualisation de moyens. Cohérence avec la comcom pour une unification des pratiques ; d'autant que cette dernière risque de reprendre cette compétence.

D. Hermet : Est-ce que les communes hors de la comcom sont amenées à sortir de ce syndicat ?

A. Quinton : Difficile à dire. Certaines communes de la comcom sont sorties de certains dossiers (gendarmerie, T2C). Donc il va y avoir des reconfigurations à la suite des prochaines élections.

Vote : Unanimité

B. S.I.E.G. : Rapport d'activité du syndicat :

Les élus en charge de la délégation feront une présentation du rapport d'activité 2016 du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme. La commune de Vertaizon est membre de cette structure.

JC Courchinoux : Point reporté au prochain conseil, le rapport est arrivé récemment. Le rapport sera mis à disposition des élus.

A. Quinton : Pour information, 425000 euros de travaux réalisés sur Vertaizon

D. Hermet : Pourquoi rapport de 2016 ? Trois ans pour faire un rapport : quel est l'intérêt ?

Lien de téléchargement du rapport :

https://drive.google.com/drive/folders/14MO5nYboqe0qTUckErpKrsNKtnl4P_f?usp=sharing

THEME N°3 : FINANCES :

A. Présentation du travail du cabinet Ecofinance :

Le 15 février 2018, les membres du conseil municipal avaient validé le fait de faire appel au cabinet Ecofinance pour lancer une démarche d'optimisation des charges et des ressources du budget de la commune. Les travaux réalisés ont été remis à l'équipe exécutive. Une présentation des possibilités d'actions sera faite lors du conseil

Contexte :

L'objectif de la démarche était de nous aider à dégager des marges de manœuvre à travers deux volets :

- L'optimisation des dépenses de fonctionnement de la commune (notamment à travers les charges sociales, la taxe foncière, les assurances ...),
- L'optimisation ou la mise en place de recettes complémentaires pour la commune (notamment les recettes relatives au domaine public, à l'urbanisme ...)

Dans les dépenses de fonctionnement et en particulier les charges sociales l'étude des taux et assiettes de cotisation pour chaque statut présent dans la commune (titulaire CNRACL, titulaire IRCANTEC, contractuel, contrat aidé, apprenti ...), ainsi que l'étude des traitements en paye des absences pour maladie, maternité, paternité... n'ont apporté aucune piste d'optimisation possible. Par contre, l'étude des taxes foncières payées par la commune en tant que contribuable permettrait de dégager des marges de manœuvre liées à la possibilité de bénéficier d'exonérations totales ou partielles. Le fait d'être propriétaire d'un bien qui n'est pas productif de revenu et est affecté à l'intérêt général permet de type d'exonération : quatre bâtiments (ancienne trésorerie, la salle des sport, le groupe scolaire et la gendarmerie) et trois terrains (ancienne église, déversoir d'orage du domaine du Chapitoux, l'aire de pique-nique) permettent de récupérer 4 589.00 € et environ de bénéficier d'un gain annuel de 2 540.00 € sur les prochaines années. Il serait aussi possible de refacturer la T.E.O.M. sur la gendarmerie et les logements de secours pour 6 403.00 €.

Pour la démarche de récupération d'une partie de la T.V.A. sur les investissements, il est possible de requalifié certaines dépenses de fonctionnement, en particulier sur l'acquisition du fonds documentaire de la médiathèque et sur l'achat de petits matériels de bureau. Une recette ponctuelle supplémentaire de 3 667.52 € pourrait venir compléter la recette annuelle de 115 000.00 € de F.C.T.VA.

L'optimisation des recettes permet d'apporter plusieurs sources de recettes supplémentaires, mais deux d'entre elles devront faire l'objet de choix politiques qui auront un impact financier sur les habitants de la commune.

La première est la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux télécom auprès d'Orange. Nous recevons déjà cette redevance pour les pylônes électriques et pour les réseaux de gaz et d'électricité. Il est possible de faire la démarche pour les réseaux télécom. Nous pouvons récupérer cette redevance sur les cinq dernières années, soit un montant de 14 784.00 €. En gains annuel cela pourrait être une recette supplémentaire de 3000.00 € environ.

Les deux autres optimisations concernent la possibilité de mettre en place une taxe de balayage. Elle est qualifiée de « taxe citoyenne », elle permet aux collectivités compétentes de convertir en taxe municipale l'obligation imposée aux riverains de la voie publique de balayer le sol livré à la

circulation au droit de leur immeuble. Elle pourrait rapporter 36 000.00 € par an. La taxe d'inhumation peut être mise en place pour couvrir les frais liés à l'entretien du cimetière. Elle pourrait rapporter 850.00 € par an

En bilan, la démarche globale du cabinet permettrait de récupérer dès l'année 2019, 31 402.00 € et les années suivantes 9 050.00 € de recettes supplémentaires. Cependant, cette démarche est à regarder sur le long terme, car, les deux premières années, il est nécessaire de rémunérer le cabinet sur les gains réalisés. L'avantage pour la commune serait donc en 2019 de 15 701.00 €, en 2020 de 4 525.00 € et à partir de 2021 de 9 050.00 €

E. Doré : A part pour la délibération sur les réseaux télécom, qu'est ce qui est prévu sur les autres préconisations du cabinet, notamment taxe citoyenne et taxe inhumation ? Taxe inhumation avait déjà été écartée lors de la discussion sur le règlement du cimetière. Taxe citoyenne, mais doit répondre à un service de qualité.

A. Quinton : il était prévu l'achat d'une balayeuse et la reconversion d'un agent, pour favoriser le nettoyage dans le centre bourg, qui actuellement fait par la semerap ne donne pas satisfaction. Du coup la discussion peut être envisagée sur cette taxe.

D. Hermet : Point de vigilance : nous avons communiqué dans le BM que les habitants sont responsables de l'entretien devant leur habitation. Il faudra être clair sur ce dossier. Attention, car si il y a avancée sur ce dossier, et mise en place d'une taxe, il y aura exigence de la part des administrés.

B. Mise en recouvrement de la R.O.D.P. pour les réseaux télécom :

Les membres du conseil doivent valider le fait de mettre en recouvrement la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les réseaux télécom. Cette démarche est issue du travail du cabinet Ecofinance. Dans un premier temps, il est nécessaire de valider la démarche de récupérer les redevances des cinq dernières années (14 000.00 €) et ensuite de l'instaurer sur la commune pour la toucher individuellement (3 000.00 €).

Vote : Unanimité

THEME N°4 : VIE ASSOCIATIVE :

A. Subventions exceptionnelles : Ecole de musique et club de football :

Le conseil est invité à donner son accord quant à au versement de deux subventions exceptionnelles.

Contexte :

Il s'agit de verser à l'Harmonie de Vertaizon une subvention de 500.00 € pour participer à l'acquisition de costumes pour les représentations musicales officielles, ainsi que l'achat de partitions. Il y a une participation de la comcom et des autres communes. A noter que l'harmonie ne fait pas payer ses prestations auprès de la commune de Vertaizon. Ce n'est pas le cas pour les autres communes, puisque l'Harmonie de Vertaizon est bien basée à Vertaizon, tandis que l'école de musique est intercommunale.

Vote : Unanimité

Une subvention de 300.00 € est demandée pour participer à l'évènement des 40 ans de l'association du club de football. La commission a voté pour 500€ ; il y a eu des frais parallèlement, le bureau ne s'est pas proposé à l'unanimité compte-tenu de ces frais : tractopelle, ciment, gendarmerie pour le transport.... (frais > 1200 euros) sur ce point. La commission a demandé le bilan de cette manifestation avant toute prise de décision

D. Hermet : Forme prise pour l'installation. Terrain du domaine public, pourquoi il n'y a pas eu de discussion dans l'instance du conseil municipal : anormal

S. Ramalha : La municipalité n'a pas été averti

D. Hermet : Encore plus gênant, une association s'approprie le domaine public. Ce n'est pas acceptable. N'importe quelle association peut donc faire ce qu'elle veut ? Règlement.

S. Ramalha : Discussion qui a eu lieu en commission ; Cette dernière va plancher sur des règlements.

C. Hochin : Le bureau s'est aussi exprimé. Le bureau n'a pas apprécié être mis devant le fait accompli, et a dû financer. Je déplore cette façon de fonctionner.

JC Courchinoux : Bilan de la journée qui a été demandé. Donc il serait bon de reporter le vote sur la subvention à l'aulne de ce bilan.

D. Lery : La journée a eu lieu.

D. Hermet : Il y a eu une démarche complexe pour le déménagement de la stèle, mais un groupe de personnes décide de faire ce qu'il veut

P. Guyot : Forme anormale. Est-ce que l'action est légale ? Pose d'une stèle sans vote ? Monuments de 7 m de haut, sans demande de travaux. Si quelqu'un se blesse sur la stèle, la responsabilité de la commune va être engagée.

C. Chainon : Compte-tenu des demandes de permis, d'aménagements.....exigences sur les habitants, et là, pose d'un monuments sans aucune démarche

A. Quinton : A rencontré le président du foot, qui déclare ne pas s'être rendu compte.

D. Hermet : Constat a l'air d'être partagé. Que fait-on ?

E. Doré : à compléter

C. Courchinoux : Demande de reporter la séance, et demande auprès des bâtiments de France.

D. Hermet : Demander à l'association de faire le nécessaire la régularisation auprès des bâtiments de France, et auprès des autorités compétentes (y compris le conseil municipal)

Report du vote de la demande de subvention.

THEME N°5 : ENFANCE JEUNESSE :

A. Convention d'animation des T.A.P. communaux 2019.2020 :

Les élus doivent valider la convention de partenariat entre la commune de Vertaizon et l'Union sportive Chauriatoise dans le cadre des ateliers communaux des TAP, pour la réalisation, les lundis et les jeudis, d'atelier « sport pour tous » en direction des enfants de l'école élémentaire pour la deuxième année consécutive.

Contexte :

L'union sportive Chauriatoise propose une prestation d'encadrement, dans le cadre des T.A.P. de la commune de Vertaizon. Un intervenant en formation BP JEPS sports organisera des ateliers tous les lundis et jeudis. Il aura à encadrer neuf élèves des quarante enfants présents auprès des agents communaux et des bénévoles.

Chacune des interventions durera une heure trente minutes pour un montant de 30 euros la prestation. Cette action a débuté le 9 septembre 2019 et durera sur l'ensemble de l'année scolaire. 60 interventions sont prévues sur l'année scolaire 2019/2020 pour un montant de 1 770.00 euros. Une heure par séquence (6 à 7 semaines entre deux vacances) de préparation des ateliers est aussi prévue afin de construire des actions de partenariat avec les agents de la collectivité et le personnel de l'ALSH. Le montant de l'heure de préparation est de 20.00 euros par heure, soit un montant de 80.00 euros brut.

C. Sou Ha Y : Intervention identique à l'an dernier

A. Quinton : Montant maximal sur les heures de préparation encadré.

E. Doré : le coût correspond au coût de revient de l'employé pour l'association ? Incluant les frais de déplacement ?

A. Quinton : Oui, globalement. Les frais de déplacement sont inclus.

Vote : Unanimité

THEME N°6 : TRAVAUX :

A. Aménagement et travaux de l'A.L.S.H. : points sur les avenants

Les membres du Conseil sont invités à voter les avenants en plus et moins values des travaux du projet d'aménagement de l'accueil de loisirs.

Contexte :

Les travaux de mise aux normes d'accessibilité et de sécurité de l'Accueil de Loisirs de Vertaizon sont maintenant terminés. Il est temps de faire le bilan financier de cette action et de valider les avenants en plus et moins-values. Le montant initial du marché était de 597 924.13 € H.T. Le bilan financier fait apparaître un coût réel de 587 785.91 €, soit une moins-value de 10 132.22 € H.T.

Lots	Montant initial du marché	Montant réel du marché
Lot n°1 Terrassement	16 639.76 €	16 639.76 €
Lot n°2 Démolition Gros œuvre	87 616.55 €	88 774.87 €
Lot n°3 Etanchéité		
Lot n°4 Isolation par l'extérieure		
Lot n°5 Menuiserie Extérieures	140 308.00 €	141 950.00 €
Lot n°6 Menuiseries	81 707.69 €	70 910.48 €
Lot n°7 Plomberie	33 796.33 €	33 796.33 €
Lot n°8 Electricité	88 576.30 €	90 750.83 €
Lot n°9 Plâtrerie-Peinture	71 136.56 €	69 647.19 €
Lot n°10 Carrelage	3 512.41 €	
Lot n°11 Sols souples	20 230.53 €	20 916.45 €
Lot n°12 Ascenseur	54 400.00 €	54 400.00 €

TOTAUX	597 924.13 €	587 785.91 €
---------------	---------------------	---------------------

En fin de note de synthèse vous trouverez un tableau qui récapitule l'ensemble des avenants à valider.

A. Quinton : La salle de motricité a été refaite. Pas d'avenant puisque c'était hors marché.

C. Sou ha y : Inauguration qui aura lieu. Avec le CLSH, une journée portes ouvertes qui est prévue un samedi matin. A voir avec l'inauguration sur l'aire de jeux, pour rendre les dates compatibles.

D. Hermet : J'invite tous les élus à visiter les nouveaux locaux, notamment lorsqu'il vit avec les infos. C'est une belle réussite.

E. Doré : Pas de dépassement financier, c'est à noter. Les dossiers ont donc été bien suivis.

A. Quinton : Trois chantiers d'affilés, sans dépassement. Remerciements à l'ensemble des personnes qui ont pris soin de suivre les chantiers avec rigueur ce qui aboutit à ce résultat.

Vote : Unanimité

B. S.I.E.G. : Travaux de dissimulation du réseau électrique « Rue du Puy Béni » :

Les membres du Conseil sont invités à voter la participation de la commune aux travaux de dissimulation du réseau électrique.

Contexte :

L'estimation globale des travaux s'élèvent à 121 200.00 € T.T.C. Le syndicat et la commune s'engagent à assumer le coût global des dépenses de génie civil, à part égale, qui s'élèvent à 40 560.00 € H.T. au total. Cette nouvelle délibération sur les travaux de la rue du Puy Béni n'est pas un nouveau coût supplémentaire, mais une régularisation du partenariat entre la commune et le syndicat.

C. Courchinoux : Il y a progressivement une baisse des aides des différents partenaires.

D. Hermet : Baisse des subventions publiques, plus des travaux qui auraient dû être faits avant. Donc pas de subvention puisque nous sommes en retard.

D. Lery : A-t-on un programme des travaux ?

A. Quinton : Oui, un travail est fait. Notamment sur les eaux usées et pluviales, pour une mise aux normes. Moins de la moitié est aux normes.

Vote : Unanimité

C. S.I.E.G. : Travaux de renforcement électrique Poste de la Croix de Laire :

Les membres du Conseil sont invités à voter la participation de la commune aux travaux de renforcement sur des fils nus au lieu-dit Le Château.

Contexte :

Les travaux, qui seront assumés par le syndicat, ont un impact sur les finances de la commune dans le cadre du partenariat entre les deux structures. La réalisation de la fouille de 235 m sera prise en charge par le syndicat dans le cadre du renforcement électrique des communes. La mairie de Vertaizon va profiter de ces travaux pour dissimuler les réseaux télécom : la mairie assumera l'enfouissement des réseaux télécom pour 14 000.00 € T.T.C. et l'éclairage public de 6 000.00 € T.T.C.

Vote : Unanimité

D. S.I.E.G. : Travaux d'éclairage public rue des Condamines :

Les membres du Conseil sont invités à voter la participation de la commune aux travaux d'éclairage publics suite aux travaux de renforcement B.T.

Contexte :

L'estimation des dépenses s'élève à 9 800.00 € H.T. Ces dépenses seront partagées entre la commune et le syndicat à part égale, soit un montant de 4 900.48 € chacun.

JC Courchinoux : Nous nous occupons du domaine public uniquement

A . Quinton : Oui, la partie privée est prise en charge par le lotisseur. Il est travaillé sur l'éclairage basse consommation.

Vote : Unanimité

E. Orange : Dissimulation du réseau télécom aux abords du lotissement Le Hameau des Condamines :

Les membres du Conseil sont invités à voter la participation de la commune aux travaux de dissimulation de réseaux aux abords du lotissement des Condamines.

Contexte :

Le syndicat se charge de réaliser les tranchées sur les domaines privés et publics pour un montant de 2 630.88 € T.T.C. La commune de Vertaizon financera la fourniture et la pose des matériels d'installations de communications électroniques à l'exception des chambres de tirage pour un montant de 6 840.00 € T.T.C., soit un montant hors taxe de 5 700.00 €. La société Orange assumera les études et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage sur le domaine public et la réalisation de la dépose de ses propres appuis pour un montant de 5 326.79 € hors taxe.

Vote : Unanimité

F. Mise à disposition des parcelles cadastrées AI 597 et AH 210 suite à l'enfouissement des lignes à hautes tensions entre la Roussille et Puy Challas.

Les membres du Conseil sont invités à voter la mise à disposition de deux terrains communaux pour la réalisation et la pose de deux coffrets électriques suite à l'enfouissement des lignes à moyennes tensions sur la commune.

Contexte :

Par délibération, en conseil municipal du 15 février 2018, l'ensemble des membres du conseil avait validé la convention entre la commune de Vertaizon et la société ENEDIS pour autoriser l'enfouissement de la ligne à hautes tensions entre le Puy Challas et La Roussille. La délibération de ce soir validera le fait de mettre à disposition d'ENEDIS deux parcelles communales cadastrées AI 597 au lieudit le Puy Challas et AH 210 au lieudit La Roussille pour la pose des deux coffrets électriques. Cette même délibération autorisera Madame le Maire à la signature de l'acte définitif.

JC : Les travaux sont en cours.

Vote : Unanimité

THEME N°7 : URBANISME :

A. Règlement de la Z.A.C. du Gros Chêne :

Les membres du conseil seront invités à se prononcer sur le règlement intérieur de la Z.A.C. du Gros Chêne en renforçant le fait que cette zone doit rester une zone dédiée aux entreprises et non à l'acquisition de maison individuelle uniquement. Amalia QUINTON et Sandrine RAMALHA apporteront des précisions sur les modalités du vote lors de la séance du conseil.

S. Ramalha : Demande d'installation des eaux usées pour une maison. Cette maison va être vendue à un particulier, alors que l'on est dans une ZAC. Cette autorisation peut entraîner des demandes multiples, et à terme la ZAC peut devenir un lotissement. Compte-tenu qu'il s'agit d'une ZAC, la commune n'a pas à mettre ce réseau pour un particulier.

A. Quinton : La ZAC doit rester une ZAC et donc toute demande d'installation de particulier doit être refusée. Si on prend en compte les éléments donnés par la comcom sur le centre bourg sur les commerces, il faut être cohérent.

P. Guyot : Dissocier la demande branchement de la destination de la ZAC. Règlement : chaque personne vendant ou descendant doit avoir les mêmes obligations. Informations contradictoires données comme quoi au bout de 10 ans, il n'y a plus d'obligation

C. Chainon : Contre une vente à particulier. Le règlement précise qu'il faut maintenir l'affectation prévue (règlement de 1986 fait sous POS). Il ne s'appliquera plus dorénavant. Dans le règlement PLUH plus de possibilité d'habitation (sauf logement de gardien). La décision que l'on a à prendre ce soir est de savoir si la zone doit rester ZAC.

A. Quinton : Il n'est pas autorisé de ne pas raccorder un particulier. L'objet est de bien définir que la ZAC garde son objet.

C. Chainon : Quel est le libellé de la délibération ?

A. Quinton : Le conseil municipal décide que la ZAC du gros chêne reste exclusivement une ZAC et s'oppose à toute vente future à toute personne physique ou morale n'étant pas identifiée (par son

numéro SIRET) comme artisan ou commerçant, et ne justifiant pas légalement d'une activité commerciale ou artisanale sur le site.

Vote : Unanimité

Informations et questions diverses

A. Quinton :

1/ Adhésion à web63 qui n'existe plus. Le CG reprenne l'activité, la demande de nouvelle adhésion est plus large et il manque des informations. Ce point sera donc mis au vote lors d'un prochain CM

2/ Le monument aux morts : travaux qui démarrent dès lundi. Suite au dossier de demande subvention : la subvention de 1600€ a été acceptée (Office des anciens combattants et victimes de guerre), ce qui permettra de reprendre un certain nombre de remise à neuf sur des plaques. Les travaux devraient être finis pour le 11 novembre.

D. Hermet : Qu'est ce qui est la place ?

A. Quinton : La solution envisagée est un arbre, ou tout du moins, un objet végétal.

3/ Acte de vandalisme sur la mairie de Vertaizon : Barnum avant les 40 ans du foot. Les 8 sangles ont été coupées, mais les caméras ont permis d'identifier les auteurs. L'auteur s'est dénoncé, et leur père a remboursé l'intégralité de la somme. Le mineur concerné a donné une journée de nettoyage (local foot)

4/ Travail avec la société de chasse sur la préservation des espaces : une plantation de haies va être faite vers la fontaine de Paulhat. 80% subventionné par le CG et le reste par l'association de chasse.

5/ RD997

Suite à 4 réunions en interne, et 3 réunions avec le département, des travaux sont prévus avec un grignotage de 3 cm et nouvel enrobage depuis lotissement Chapitoux vers entrée Chignat. Circulation perturbée à partir de lundi. L'axe est passé à 50 ; on devrait pouvoir aller sur des passages piétons, qu'il faudra rendre accessible aux personnes mal voyantes. Les bandes de peinture ont été refaites sur la commune de Vertaizon ; l'entreprise est partie pendant les travaux et à son retour à démarrer un marquage sur la D997, sans en avertir la commune, avant les travaux.

Fin du conseil : 22h53